



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Conseil de Communauté**

N°délib. : 000516

Séance du mercredi 25 juin 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D –
46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques THIEBAUT (représenté par M. Jean-Pierre BASSELIN) Auxon-Dessus : Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.11), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.10), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.10), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Abdel GHEZALI, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY (jusqu'au rapport 2.11), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 2.5), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 3.5), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.1.2), Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.2), Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.2), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport du rapport 1.1.5), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.11), Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 2.4), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 2.5) Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 2.1) Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.4) Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.2) Champagny : Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.1.2) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (jusqu'au rapport 2.5) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL (jusqu'au rapport 3.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.2) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON (jusqu'au rapport 2.4) Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représenté par M. Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.2) Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (représenté par M. Patrick LAMBERT-COUCOT jusqu'au rapport 1.2.3) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.11), Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.2), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.2) Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugy : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.5) Vorges les Pins : Charles BATISTE (représenté par M. Patrick VERDIER)

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Besançon : Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Jean-François GIRARD, Lazhar HAKKAR, Michel OMOURI, Edouard SASSARD Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Morre : Gérard VALLET Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Serre les Sapins : Christian BOILLEY

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Mandants : F. BRANGET, T. BENETEAU (à partir du rapport 3.1), Y-M DAHOUI, J-F GIRARD, L. HAKKAR, M-N SCHOELLER (à partir du rapport 2.5), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 2.4), B. VOUGNON, C. BEUCLER (à partir du rapport 2.6), G. GAVIGNET, G. VALLET, J. COINTET, J-M FAIVRE

Mandataires : P. BONNET, M. BULTOT, F. MONNEUR, J-L FOUSSERET, J-C ROY, S. JEANNIN, S. JEANNIN, B. MADOUX, B. BECOULET, G. BAULIEU, J-M CAYUELA, R. STEPOURJINE, J-M BOUSSET

Objet : Révision AP/CP «Acquisition de bus et matériels embarqués»

Révision AP/CP «Acquisition de bus et matériels embarqués»

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Ce rapport propose de réviser l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°06.I intitulée « Acquisition des bus et de matériel embarqué » pour prendre en compte le besoin de CP complémentaire pour l'année 2008, évalué à 285 000 € HT.

En effet, le rythme de cette AP-CP, avec notamment le paiement d'un bus moyenne capacité livré en juillet 2008 et le remplacement de moteurs pour bus urbains prévu cette année, entraîne une révision de l'échéancier sur 2008 et 2011 pour financer le programme d'investissements 2008.

Pour rappel, le rythme d'acquisition des matériels roulants et des matériels embarqués est défini contractuellement, dans le cadre de la DSP 2005-2010 qui lie le Grand Besançon et KEOLIS Besançon pour l'exploitation des lignes urbaines GINKO.

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°06.I intitulée « Acquisition de bus et matériel embarqué »

Intitulé : Acquisition de bus et de matériel embarqué

Commission concernée : Transports, Déplacements, Infrastructures – commission n° 2

Service pilote : Direction des Transports et Infrastructures de déplacements

Historique :

Etapes	Révision		
	Délibération du 25 juin 2008		
Caractéristiques financières de l'AP			
	AP initiale	AP révisée	Variation
Montant des dépenses de l'AP	12 974 755,12	12 974 755,12	0,00
Montant des recettes de l'AP	165 913,00	165 913,00	0,00
Besoin de financement de l'AP	12 808 842,12	12 808 842,12	0,00

Rappel du programme révisé le 25 janvier 2008 (tableau I):

L'autorisation de programme a pour objet le renouvellement du parc de bus urbains et des matériels embarqués, dans le cadre de marchés pluriannuels et dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, défini contractuellement dans la convention de délégation de service public du 1^{er} juillet 2005.

Le programme initial de l'AP-CP, voté le 10 février 2006, prévoyait une dépense de 10 615 804,29 € HT sur 4 années (2006 à 2009), soit environ 2 600 000 € HT par an pour l'acquisition de bus et matériels embarqués. Le 16 février 2007, ce programme a été révisé afin de prendre en compte un cadrage de plus de 25% par an des crédits affectés à l'opération, avec des dépenses annuelles d'environ 1 800 000 € HT par an. Le montant total de l'opération, soit 13 063 642,07 €, est alors calculé sur 7 années soit 7 464 938€ sur 4 ans.

Le programme de l'AP-CP a ensuite été révisé le 22 juin 2007 (pour faire face à un besoin de crédits de paiement complémentaires évalué à ce moment là à 50 000 €) puis le 12 octobre 2007 (pour prendre en compte un besoin de crédits de paiement complémentaires de 1 449 601,80 € HT). Ces révisions successives ont entraîné une révision de l'échéancier sur 2007 et 2011 (augmentation du crédit de paiement 2007 et réduction du crédit de paiement de 2011). Ces modifications s'expliquent par le rythme de cette AP-CP qui s'est traduit par un paiement au tout début 2007 d'une partie des commandes réalisées en 2006.

Enfin, l'AP-CP a été également modifiée le 25 janvier 2008. Le programme 2008 prévoit en effet l'acquisition d'un minibus PMR, de deux bus moyenne capacité, de quatre bus standards et d'un bus articulé. En matériel embarqué, il est à noter la poursuite de l'équipement des bus en système d'annonce vocale des stations pour l'accessibilité des malvoyants, conformément à la loi sur le handicap de février 2005.

Si le coût global de ce programme a été évalué à environ 2,6 millions d'euros, le rythme des livraisons prévu a fixé le besoin de financement à ce moment là à 1,855 millions d'euros pour 2008.

Révision de l'AP (tableau 2) :

Afin de respecter les obligations contractuelles de la DSP 2005-2010 et dans le cadre de l'AP-CP « Acquisition de bus et matériel embarqué », il est nécessaire d'envisager une augmentation de crédits de paiement de la section d'investissement du budget annexe transport 2008, pour prendre en compte les éléments suivants :

- besoin de financement pour le paiement d'un bus moyenne capacité qui sera livré en juillet 2008, pour un montant de 220 000 € ;
- besoin de financement pour le remplacement de moteurs pour bus urbains, pour un montant estimé à 65 000 €. En effet, à l'issue de la consultation (MAPA) pour l'échange ou la rénovation de moteurs, l'échange ou la rénovation de moteurs GNV apparaît plus onéreux que l'échange ou la rénovation de moteurs gazole.

Le besoin de financement complémentaire s'élève donc à 285 000 € HT.

Il est donc proposé d'augmenter le Crédit de Paiement de l'année 2008 de 285 000 € HT, sans modifier l'AP globale, par un glissement sur les Crédits de Paiement 2011.

Le montant total des recettes n'est pas modifié. Le Crédit de Paiement 2008 est ajusté en fonction des réalisations de 2007.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération Aménagement « Acquisition de bus et matériel embarqué » et son découpage en crédits de paiement sur la période 2008/2011.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 122

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du mercredi 25 juin 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour extrait conforme,
Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le - 1 JUL. 2008

AP-CP «Acquisition de bus et matériel embarqué»

Tableau 1 : Programme initial révisé le 25 janvier 2008

Révision 2008 (25 janvier 2008)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Prévision réalisée 2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES								
21	Acquisitions matériel de transport	12 974 755,12	1 849 499,17	3 447 769,22	1 855 000,00	2 469 103,36	1 653 383,37	1 700 000,00
21	acquisitions foncières	0,00						
21	VRD	0,00						
23	maîtrise d'œuvre	0,00						
23	travaux	0,00						
21	aménagements et équipements	0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00						
	TOTAL	12 974 755,12	1 849 499,17	3 447 769,22	1 855 000,00	2 469 103,36	1 653 383,37	1 700 000,00
RECETTES								
13	subvention : ADEME , ...	165 913,00	15 913,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	12 808 842,12	1 833 586,17	3 417 769,22	1 825 000,00	2 439 103,36	1 623 383,37	1 670 000,00
	Taux de couverture par financement CAGB	98,72%	99,14%	99,13%	98,38%	98,78%	98,19%	98,24%

Tableau 2 : Proposition de révision

Révision 2008 (25 juin 2008)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES								
21	Acquisitions matériel de transport	12 974 755,12	1 849 499,17	3 373 069,22	2 140 000,00	2 469 103,36	1 653 383,37	1 489 700,00
21	acquisitions foncières	0,00						
21	VRD	0,00						
23	maîtrise d'œuvre	0,00						
23	travaux	0,00						
21	aménagements et équipements	0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00						
	TOTAL	12 974 755,12	1 849 499,17	3 373 069,22	2 140 000,00	2 469 103,36	1 653 383,37	1 489 700,00
RECETTES								
13	subvention : ADEME , ...	165 913,00	15 913,00	28 436,02	31 563,98	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	moyenne des réalisations 2006/2007		22 174,51					
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	12 808 842,12	1 833 586,17	3 344 633,20	2 108 436,02	2 439 103,36	1 623 383,37	1 459 700,00
	Taux de couverture par financement CAGB	98,72%	99,14%	99,16%	98,53%	98,78%	98,19%	97,99%